

Une équipe pluridisciplinaire

L'équipe qui vous accueille et vous accompagne est composée de :

- ❖ D'une directrice
- ❖ D'une responsable de service
- ❖ D'une secrétaire
- ❖ De quatre travailleurs sociaux
- ❖ D'une neuropsychologue
- ❖ D'une IDE
- ❖ D'une ergothérapeute
- ❖ D'une médecin

La procédure d'admission

Pour être admis au service, il est nécessaire de :

- Compléter un dossier de demande d'admission spécifique à l'Élan. Il est à retirer auprès du secrétariat.
- Avoir une notification d'orientation MDPH SAVS l'Élan ou que la démarche soit en cours.

Après retour du dossier complet au secrétariat, une rencontre est proposée au jeune et partenaires.

Puis, une commission d'admission évaluera l'adéquation de la demande avec l'accompagnement proposé par le service.

Le jeune sera alors informé de son admission ou non au service, ou de son inscription sur liste d'attente.

Association Don Bosco

SAVS L'Élan

14 rue du Vieux Bourg
29850 GOUESNOU



14 rue Louis Bodélio
29600 PLOURIN-LES-MORLAIX



02 98 30 21 50

savs.elan@donbosco.asso.fr

Ouverture

Accueil du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00



SAVS
L'ÉLAN

**Service d'Accompagnement
à la Vie Sociale**

Le public

Le SAVS L'Élan assure un accompagnement médico-social et s'adresse :


- ✓ à des jeunes âgés de plus de 20 ans maintenus en établissement au titre de l'amendement CRETON
- ✓ à des jeunes de plus de 18 ans bénéficiant d'un Contrat Jeune Majeur et d'une reconnaissance handicap.

Le service accompagne le jeune, à partir de son lieu de vie, en collaboration avec les partenaires et la famille. Il ne propose pas d'hébergement.

L'Élan intervient sur la période charnière du passage à l'âge adulte afin d'éviter tout risque de rupture de parcours. Il n'a pas vocation à prendre en charge les situations dites critiques ou relevant d'un PAG.

Le SAVS L'Élan propose un accompagnement pour les jeunes domiciliés dans le Nord Finistère.

La durée de prise en charge est d'un an renouvelable une fois, sur notification de la MDPH.



Les missions du service

Le service intervient en coopération avec les acteurs impliqués dans le projet de vie du jeune adulte. Il ne se substitue pas aux autres partenaires.

Ses principales missions sont :

- ❖ **Accompagner** sur le plan du médico-social la transition vers l'âge adulte
- ❖ **Évaluer, développer et/ou soutenir l'autonomie du jeune**
- ❖ **Co-construire, préciser, affiner, consolider** le projet d'orientation avec le jeune, sa famille et/ou aidants et les partenaires
- ❖ **Proposer** au jeune d'expérimenter, plusieurs modalités d'accompagnement ou de lieux de vie.
- ❖ **Assurer** la continuité et la pérennité du projet de soins,
- ❖ **Coordonner** les actions et les accompagnements des acteurs impliqués dans la situation du jeune

Les prestations

Les prestations en matières de soin

- Assurer la continuité et la pérennité du projet de soin du secteur enfance vers le secteur adulte.

Les prestations en matière d'autonomie

- Évaluer les capacités dans les actes de la vie quotidienne, la communication et relations à autrui, la sécurité.
- Développer/renforcer les compétences et habilités sociales.

Les prestations pour la participation sociale

- Accompagner dans l'expression du projet personnalisé et l'autodétermination.
- Évaluer les compétences et faciliter des expérimentations, de nouveaux modes d'accompagnements et/ou d'hébergement à partir du lieu de vie.
- Proposer des accompagnements individuels et/ou collectifs, à partir du lieu de vie, en collaboration étroite avec les partenaires du projet.

Les prestations de coordination pour la cohérence du parcours

- Co-construire le projet individuel avec le jeune, les équipes existantes, et sa famille.
- Développer des coopérations avec les acteurs du secteur adulte afin de faciliter le projet du jeune.
- Être l'interlocuteur privilégié des partenaires afin de lever les freins administratifs et financiers pour une meilleure fluidité du parcours du jeune.